

## Consignes de validation de la

### Microcertification HES-SO en « Enjeux et défis de la participation de l'enfant dans un contexte de protection » – volée automne 2025

**5 crédits ECTS**

Responsables : Anne-Françoise Pont Chamot et Patricia de Meyer

---

#### Objectifs de la validation orale

La validation orale de cette microcertification prend la forme d'une étude de situation présentée individuellement par chacun·e des participant·e·s.

Ses objectifs sont les suivants :

- **Présenter une situation issue de sa pratique professionnelle**, en la contextualisant et en mettant en évidence les enjeux liés à la participation de l'enfant.
- **Identifier et analyser les enjeux juridiques** relatifs au droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion et d'être entendu (art. 12 CDE), en mettant en lumière les éventuelles tensions en présence au regard des différentes prescriptions qui guident l'intervention (protection, soutien et réhabilitation des compétences parentales).
- **Problématiser les enjeux et défis de la participation de l'enfant** dans l'étude de cas présentée, en articulant les droits et devoirs de l'enfant et ceux des autres personnes impliquées (autres professionnel·le·s, parent·s) et en mobilisant différents cadres de référence.
- Démontrer sa capacité à **expliciter** et **argumenter** le développement de **repères d'intervention** utiles pour sa pratique et/ou son positionnement professionnel.

**Il appartient aux participant·e·s de vérifier auprès de leur employeur si celui-ci rend la validation de cette microcertification obligatoire ou non.**

#### Organisation générale de la validation orale

Cette validation orale, d'une durée de 25 minutes au total par participant·e, se déroulera à la HETSL à l'une des dates suivantes :

- **3 février 2026**
- **12 février 2026**
- **11 mars 2026**

Une liste de passage sera établie au préalable et transmise aux participant·e·s par voie informatique. C'est également par ce biais que les résultats seront transmis individuellement. Il appartient donc aux participant·e·s de s'assurer au préalable que le secrétariat possède une adresse électronique valable.

### Préparation et déroulement de l'examen

Le ou la participant·e **prépare son étude de cas à domicile** à partir d'une situation de son choix issue de sa pratique professionnelle. En vue de sa présentation orale, il ou elle prépare un **document d'une page et demi A4 au maximum** sur lequel il/elle indique son nom, prénom et présente les éléments suivants :

- Contexte de choix de la situation : acteurs et actrices principaux concerné·e·s du réseau primaire et secondaire, éléments saillants, etc.
- Fonction dans la situation et au sein de votre institution.
- Cadre légal : dispositions et contraintes légales pertinentes qui seront prises en considération dans l'analyse (limitation de l'autorité parentale ? Participation de l'enfant ? Capacité de discernement ?)
- Enjeux et champs de tension identifiés dans la situation choisie (ce point sera au centre de la présentation orale).
- Enonciation de 2 apports théoriques, autres que juridiques, qui seront mobilisés dans l'analyse orale.
- Enonciation des points de repères, en matière d'intervention et de posture, utiles pour l'intervention.

Ce document vise à permettre au ou à la participant·e d'organiser au mieux sa présentation orale dans le temps imparti (environ **15 minutes de présentation et 10 minutes d'échange avec les responsables de formation**). Il n'est pas soumis à évaluation. Durant sa présentation orale, le/la participant·e pourra disposer de son texte préparatoire dont les deux responsables de formation (qui seront présent·e·s) auront pris connaissance au préalable.

### Délai et modalités de remise du texte préparatoire

Ce document est à faire parvenir par courriel à Mme Tiziana Di Mizio à l'adresse [tiziana.dimizio@hetsl.ch](mailto:tiziana.dimizio@hetsl.ch) à la date suivante :

- Pour les présentations orales ayant lieu le 3 février ou le 12 février 2026, le texte préparatoire est à envoyer d'ici le 26 janvier au plus tard.
- Pour les présentations orales ayant lieu le 11 mars 2026, il est à envoyer d'ici le 4 mars 2026 au plus tard.

## Modalités d'évaluation et attribution des crédits relatifs à la microcertification

En référence au règlement de la formation, les 5 crédits correspondant à cette microcertification sont attribués si l'appréciation obtenue est « acquis ». En cas d'obtention de l'appréciation « non acquis » (échec) une nouvelle validation orale sera mise en place. Une deuxième appréciation « non acquis » entraîne une exclusion de la formation (Cf. Règlement de la formation).

### Critères d'évaluation et attribution des points

- La situation est présentée de manière claire ; les éléments principaux et utiles pour l'analyse qui suivra sont mis en évidence – **3 pt**
- Présentation du cadre juridique : les principales légales pertinentes sont nommées, développées et argumentées en appui sur la situation présentée – **5 pts**
- L'enjeu de la participation de l'enfant et, le cas échéant, de ses parents, est problématisé à la lumière de l'expérience professionnelle et d'apports théoriques pertinents qui sont développés et mis en lien avec la situation présentée (au minimum deux apports théoriques, autres que juridiques, sont mobilisés et développés dans la réflexion) – **6 pts**
- Depuis son analyse, le ou la participant·e explicite et argumente le développement de repères d'intervention utiles pour sa pratique et/ou son positionnement professionnel – **6 pts**

*Barème : Acquis = 12 pts et plus (dès 60% de réussite) / Non acquis = moins de 12 pts.*

---